



14-09-2009

"Il y a une responsabilité collective dans la mort de Marina"

Interview de Martine Brousse, directrice de l'association "la Voix De l'Enfant".



Martine Brousse

Martine Brousse est la directrice de l'association "la Voix De l'Enfant". Elle revient sur la mort de Marina, victime de la violence de ses parents qui avait déjà fait l'objet de plusieurs signalements. L'occasion de revenir sur le système de protection sociale en France.

Que vous inspire la mort de Marina ?

Beaucoup de colère. Encore une fois, il faut la mort d'un enfant pour poser la question de la protection sociale en France ! Quand je vois toutes les précautions que les pouvoirs publics prennent autour de la Grippe A... Pourquoi la France ne se mobilise pas autant autour de l'enfance maltraitée ?

Quel constat dressez vous ?

Nous pouvons constater des manques dans ce système, à un double niveau. Dans un premier temps, les travailleurs sociaux manquent de moyens. Ensuite il n'y a pas assez de communication entre les professionnels de la protection de l'enfance. Pour pallier ces manques "la Voix De l'Enfant" a créé 32 unités d'accueil médico-judiciaires en milieu hospitalier pour accueillir les enfants victimes de maltraitance. Dans ces structures, les procureurs, les médecins, les policiers, les travailleurs sociaux se parlent. Car c'est là le grand mal du système actuel, les professionnels sont trop cloisonnés. La loi parle de "secret partagé" mais il ne faudrait pas hésiter à lâcher le mot d'"information" pour que les professionnels puissent vraiment collaborer.

Pensez vous que dans l'affaire Marina, les travailleurs sociaux soient responsables ?

Ils sont indirectement responsables. Quand ils disent aujourd'hui qu'ils manquent de moyen, j'aimerais savoir pourquoi ils ne dénoncent pas cet état de fait plus souvent comme beaucoup d'autres professions ? La responsabilité dans la mort de Marina est collective. Nous devons tous nous remettre en question et ne surtout pas déclarer que, dans cette affaire, le travail a été bien fait car c'est faux : un enfant est mort ! Les travailleurs sociaux se sont rendu plusieurs fois au domicile de la famille de Marina. La fillette n'était pas là. Pourtant ils n'ont pas cherché à la rencontrer. Nous militons depuis des années pour que ce genre de visites se fasse à l'improviste. Pourquoi envoyer des courriers auparavant ? Bien souvent les enfants victimes de maltraitance se trouvent dans la pièce d'à côté. C'était le cas de Marina mais également celui du petit Dylan. Ce qu'il faut appliquer en matière de protection de l'enfance (comme dans tout autre domaine d'ailleurs) c'est le principe de précaution. Dès qu'une enquête commence, il faut placer les enfants. Le doute profite toujours à l'adulte et jamais à l'enfant. Ce n'est plus acceptable.

Que comptez vous faire dans l'affaire Marina ?

Notre conseil d'administration a lieu la semaine prochaine et nous allons sûrement décider de nous constituer partie civile dans cette affaire. Nous voulons comprendre ce qui est arrivé à cet enfant. Comment est-elle morte, de quel handicap souffrait-elle exactement, bref toutes les questions qui seront susceptibles de nous aider à savoir ce qui est vraiment arrivé à Marina.